

Stentys

Assemblée générale du 27 mai 2014
Dix-neuvième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation
d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

AUDIT & DIAGNOSTIC
14, rue Clapeyron
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Stentys

Assemblée générale du 27 mai 2014
Dix-neuvième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux et des dirigeants mandataires sociaux de la société et des sociétés ou groupements d'intérêts économiques liés à la société dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce dans la limite de 10 % du capital de la société et dans la limite d'un nombre maximal de 500.000 actions de € 0,03 de valeur nominale commun aux dix-neuvième et vingtième résolutions de la présente assemblée, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Paris et Paris-La Défense, le 6 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT & DIAGNOSTIC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Maurin'. The signature is written in a cursive style with a large initial 'O'.

Olivier Maurin

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Cassoux'. The signature is written in a cursive style with a large initial 'C'.

Patrick Cassoux